

**AVIS CONCOURS**

**RECRUTEMENTS DANS LES CORPS DES INGENIEURS TECHNICIENS DE  
RECHERCHE ET DE FORMATION**

**CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**SESSION 2020**

EST OUVERT :

Corps	Catégorie de Corps	Branche d'activité professionnelle et spécialité	Nature du concours et postes
<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE RECHERCHE et de FORMATION 2ème CLASSE</b>	<b>C</b>	<b>BAP A :</b> PREPARATEUR-TRICE EN SCIENCES DE LA VIE ET LA TERRE	<b>CONCOURS EXTERNE</b> 1 Poste en EPLE THONON-LES-BAINS

MODALITES D'INSCRIPTION :

Les inscriptions aux concours I.T.R.F. sont enregistrées **du mardi 19 mai 2020** (12 heures, heure de Paris) **au jeudi 18 juin 2020** (12 heures, heure de Paris)

sur le site du ministère de l'enseignement supérieur à l'adresse mail suivante :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>

Les candidats s'inscrivent en retournant par voie postale - en recommandé simple - les dossiers d'inscriptions personnalisés qu'ils ont obtenus suite à leur inscription sur le service en ligne qui leur est proposé.

**NOTE IMPORTANTE : les candidats devront aussi se connecter sur ce site internet dédié pour toutes les phases :** dossier de candidat et suivi de candidature (convocations, pièces justificatives, confirmations de participation) - résultats - et veiller à leur messagerie.

**ATTENTION !** En raison de la crise sanitaire née à l'épidémie de covid-19 :

- **À la session 2020, les concours I.T.R.F. de catégorie C externes comportent une épreuve unique écrite.** Ses modalités sont identiques à l'épreuve d'admissibilité à laquelle sont d'ordinaire soumis les candidats.

Pour rappel, cette épreuve consiste dans le **traitement de questions et la résolution de cas pratiques** et d'exercices relevant de l'emploi type correspondant à l'emploi à pourvoir.

Cette épreuve est destinée à permettre de vérifier chez les candidats les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi postulé ainsi que leur capacité à remplir les fonctions d'adjoint technique de recherche et de formation de 2e classe.

Sa durée est fixée à deux heures. Elle est affectée du coefficient 3.

- **À la session 2020, les candidats doivent remplir les conditions générales prévues pour l'accès au corps auxquels ils postulent au plus tard à la date d'établissement de la liste principale d'admission.**